WORKING PAPER n° 56
Juin 2011

Regards croisés sur la croissance française de demain

Compte rendu des débats du 25 mai 2011

Avec
Karine BERGER, Chef des études économiques d'Euler Hermès SFAC
Jean-Marc DANIEL, Directeur de la revue Sociétal, professeur à l'ESCP-Europe

INSTITUT DE L'ENTREPRISE

Regards croisés sur la croissance française de demain

Compte rendu des débats du 25 mai 2011

Cette rencontre de Lisbonne, comme le précise **Frédéric Monlouis-Félicité** en introduction, s'articule autour des travaux de **Karine Berger** et de **Jean-Marc Daniel**. La première a publié en février 2011, avec Valérie Rabault, *Les trente glorieuses sont devant nous*. Le second est l'auteur du livre *Le socialisme de l'excellence*, sorti en mars 2011. Après une succincte présentation de ces ouvrages,le débat sera engagé sur les convergences et divergences constatées dans les analyses des deux invités.

KARINE BERGER

Chef des études économiques d'Euler Hermès SFAC

Karine Berger entame son intervention en expliquant pourquoi, avec Valérie Rabault, elles ont choisi pour leur livre ce titre, peut-être provocateur. Alors que le terme « croissance » est technique, complexe et difficilement compréhensible, tout le monde saisit le sens de l'expression « les trente glorieuses », qui illustre concrètement le phénomène de croissance économique et son impact sur le progrès social. Il s'agit également de rendre hommage à Jean Fourastié et à son ouvrage *Les trente glorieuses* [1] : le livre s'inscrit dans cette perspective et, comme celui de Jean Fourastié, débute par un conte, celui d'une syzygie [2], évoquant ce que sera la France dans trente ans en fonction de ses choix de politique économique.

Pourquoi défendre l'hypothèse d'une croissance économique en France ?

Selon toutes probabilités et sans aucune action particulière, la France représentera toujours, dans trente ans, la deuxième population de la zone euro, avec près de 70 millions d'habitants. Cette forte croissance démographique s'accompagnera d'un vieillissement de la population, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans passant d'environ 17 % à environ 26 % de la population totale. En prenant l'hypothèse d'un taux de croissance de 1,5 %, le pays glissera de la cinquième à la sixième place, à égalité avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Russie, dans le classement économique mondial et les Français continueront de s'enrichir, le PIB par habitant progressant de 1,2 % par an.

1. Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, 1979

2. En astronomie, une syzygie (du grec suzugia, réunion, puis du bas latin syzygia) est une situation où trois objets célestes ou plus sont alignés.

Rien dans ce tableau ne justifie de modifier profondément la politique économique de la France, le véritable déclin n'intervenant pas avant les décennies 2040 ou 2050. Pour autant, cette situation n'est pas totalement satisfaisante…

L'abandon du modèle français

La France dispose effectivement d'un modèle économique et social très particulier, que l'on peut résumer en transposant, sur un plan économique, sa devise. « Liberté » pour le partage du risque et l'investissement : les bons résultats économiques ont toujours été obtenus grâce à un partenariat entre les entreprises et l'État, ce dernier prenant à sa charge le risque à long terme ; « Égalité » pour les retombées sociales : le système a bien fonctionné tant que chacun avait l'impression de récupérer une part du progrès social, à travers l'éducation républicaine, le système de protection sociale ou l'ascension sociale ; « Fraternité » pour l'ouverture aux autres : la construction européenne ou le recours à l'immigration figurent parmi les conditions de la réussite.

L'abandon du partenariat entre l'État et les entreprises, au milieu des années 90, est la principale raison de la chute de la croissance, mais les trois piliers sont en fait tombés en même temps. S'agissant par exemple de l'immigration, la France est le seul pays européen à enregistrer une baisse de la proportion d'étrangers au sein de sa population active entre 2000 et 2007.

Les solutions proposées

Pour Karine Berger, le redressement de la situation et la reprise de la croissance dépendent de la fixation d'objectifs économiques et sociaux précis, qu'on s'efforcera d'atteindre sans éparpiller les efforts. Elle énumère ceux qui sont proposés dans son projet : doublement du taux de croissance du PIB par habitant à l'horizon de la décennie 2030, doublement de la productivité des ressources, baisse du risque de taux de pauvreté, augmentation de l'espérance de vie, progression du taux d'emploi des personnes âgées de plus de 50 ans et évolution du *mix* entre les énergies renouvelables et non renouvelables. En matière d'investissements, la priorité serait donnée aux secteurs de l'énergie, de la santé, des transports, de l'éducation et de l'aménagement du territoire. Le plan d'investissement s'élèverait ainsi à 90 milliards d'euros, dont 21 milliards d'euros consacrés à l'énergie, 15 milliards d'euros à la santé, 20 milliards d'euros aux transports et 30 milliards d'euros à l'éducation.

Ce projet permettrait de relever la croissance potentielle de 0,7 point à 1,2 point à l'échéance de 2020. Il s'accompagnerait d'une multiplication par trois des flux migratoires actuels. En visant une population de 80 millions d'habitants en 2040, on maintiendrait la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans à 21 %.

Pourquoi s'intéresser au taux de croissance ? La situation des finances publiques de la France est dramatique. Même en ramenant le déficit public à 3 % du PIB en 2015 ou 2016, le pays est sur une dynamique instable, son taux de croissance étant trop faible pour supporter le gonflement des intérêts de la dette. Il faut donc ne plus s'intéresser exclusivement à la façon de réduire le déficit, mais se pencher également sur la relance de la croissance, pour pouvoir accompagner la remontée des taux d'intérêt et éviter l'effet « boule de neige » lié aux intérêts de la dette.

JEAN-MARC DANIEL

Directeur de la revue Sociétal, professeur à l'ESCP-Europe

Selon **Jean-Marc Daniel**, se pose actuellement la question de savoir comment faire évoluer nos sociétés. Cette question est cruciale, car l'outil imaginé par les penseurs socialistes historiques à partir de 1850, à savoir l'intervention économique de l'État, est à bout de souffle. Il va donc falloir envisager un nouvel outil : ce sera la concurrence.

Un espace politique pour la réforme demeure

L'objectif premier du socialisme était de relever les pauvres, et non d'abaisser les riches. Or, en utilisant l'État comme moyen, on a progressivement donné à cette démarche un but punitif : l'augmentation de l'impôt imposé aux riches est devenue une obsession pour un certain nombre de socialistes, alors que c'est le niveau de revenu des pauvres qui doit s'accroître. Le socialisme s'est donc trahi et ne parvient plus à absorber l'attente des populations, qui, comme le démontrent les récentes élections en Espagne ou les élections régionales en Écosse, répondent à leurs angoisses par un repli identitaire.

Pour autant, il existe toujours un espace politique pour la réforme. Celle-ci était jusqu'à présent incarnée par des responsables ou mouvements politiques, aujourd'hui déconsidérés. C'est le cas des communistes et des kleptocrates « post-brejnéviens » - MM. Moubarak ou Ben Ali - qui étaient tous membres de l'Internationale Socialiste, mais aussi de la social-démocratie traditionnelle, abandonnée dès les années 90 par les Suédois.

Jean-Marc Daniel estime donc que d'autres solutions sont possibles et qu'elles doivent être portées par des responsables capables de produire un message autre que celui consistant à vouloir augmenter l'impôt des riches et brimer ceux qui réussissent.

Rente et talent

Charles Fourier, à travers sa théorie des quatre pommes[3], fut le premier à distinguer les rentes - les personnes qui réussissent à tirer un revenu de leur situation sociale - et les talents - les personnes qui tirent leur revenu d'un travail. Pour lui, le socialisme était un combat en faveur des talents. L'homme politique anglais William Gladstone, quant à lui, estimait que le véritable clivage était, non pas dans l'opposition entre *whigs* et *tories*, mais dans l'opposition entre les conservateurs et les libéraux, ces derniers portant l'avenir en tant que représentants de la classe des entrepreneurs.

Il existe trois types de rentes : la rente foncière, la rente de monopole et la rente de l'imposture, que l'on peut illustrer par l'exemple du *trader*. Dans le cas de ce que Jean-Marc Daniel appelle la rente de l'imposture, il s'agit de personnes qui prétendent détenir un savoir qu'elles n'ont pas. Face à cela, l'État a été conçu, au XIXème siècle, comme le gestionnaire de l'oisiveté : il injecte de la demande dans un système économique de plus en plus efficace en prenant en charge les inactifs, ce qui pose, au passage, la ques-

3. Un soir, Fourier voit dans un restaurant de Paris un client payer une pomme 14 sous, somme qui permet d'en acheter cent à Rouen, ville qu'il vient de quitter. La légende veut que ce client soit Brillat-Savarin, le célèbre gastronome. Pour Fourier, une telle distorsion dans les prix est injustifiée et condamne toute société fondée sur l'échange tarifé et la concurrence. Il conclut sa démonstration en affirmant que quatre pommes auront marqué l'histoire, celle d'Adam, celle de Pâris, celle de Newton et celle qui lui a révélé l'ampleur de l'imposture commerciale.

tion de la légitimité de ces oisifs. Le mode ultime de régulation est la concurrence, qui permet d'engendrer du progrès social, et la solution en termes d'évolution économique repose sur la productivité.

Quel rôle pour l'État ?

Selon Richard Musgrave, théoricien du rôle de l'État dans les années 60, celui-ci est en charge de la redistribution sociale, de la lutte contre les externalités et de la régulation conjoncturelle. Il n'y a donc ni bonne ni mauvaise dette : toute dette est mauvaise par essence car l'investissement public ne prépare pas l'avenir. On peut, par exemple, se souvenir du général de Gaulle inaugurant les abattoirs de la Villette, qui seront détruits avant même d'avoir fonctionné et qui apparaissent toujours indirectement dans la dette publique de la France. L'État ne voit donc pas l'avenir plus clairement que les entreprises privées. En revanche, les finances publiques doivent être gérées selon le principe, non d'un équilibre systématique, mais d'un équilibre conjoncturel, tenant compte du cycle économique. Il incombe à la fiscalité de gérer les externalités au travers de la fiscalité sur les ménages tandis que la fiscalité des entreprises doit être conçue pour assurer la régulation conjoncturelle. La dépense publique, quant à elle, doit être consacrée à la lutte contre les inégalités et, plus exactement, contre la pauvreté.

Pour revenir de façon concrète à la situation économique de la France, celle-ci appelle deux premières remarques : d'une part, il n'y a plus d'inflation ; d'autre part, la croissance économique est cyclique. Il faut donc s'inquiéter, non pas de la crise, qui est un effondrement cyclique, mais du niveau de croissance atteint au sommet du cycle dont l'évolution est, depuis 50 ans, nettement à la baisse. De la même manière, c'est au déficit public, et non à la dette, qu'il faut s'intéresser. La persistance de ce déficit, même au sommet du cycle économique, démontre que l'État est mort : non seulement il se trompe régulièrement – même si ce n'est pas systématique – dans ses investissements, mais, en plus, comme son déficit structurel ne cesse d'augmenter, il n'a plus les moyens d'investir. Enfin, l'idée selon laquelle la France dispose au moins d'une réserve grâce à l'épargne est fausse : le déficit extérieur traduit un manque général d'épargne dans le pays, et ce parce qu'une partie significative de cette épargne sert à financer le déficit budgétaire.

En 1978, les finances publiques de la France sont pratiquement équilibrées et le taux d'endettement est au plus bas. Depuis, la dépense publique a augmenté de 12 points de PIB. C'est le fait que cet accroissement n'ait pas été financé qui a fait apparaître un déficit structurel. Comme le budget consacré à la rémunération des fonctionnaires n'a pas évolué, c'est bien la montée en puissance de l'État providence, donc de la rémunération de l'oisiveté, qui a plombé l'économie. Certes, il appartient à l'État de remplir ce rôle, mais celui-ci n'est légitime que s'il est compatible avec la situation de richesse du pays.

Les mesures à prendre

Sur un plan fonctionnel, il faut généraliser la politique de concurrence, notamment sanctionner les contrevenants aux règles de la concurrence. L'État étant piètre gestionnaire et manquant de moyens, les privatisations doivent être achevées, en incluant, en particulier, le secteur de l'enseignement supérieur. Il faut supprimer les professions protégées, c'est-à-dire le statut de la fonction publique, afin de redonner une flexibilité au marché du travail. S'agissant des finances publiques, le problème de la sécurité sociale doit être traité en priorité, au travers d'une privatisa-

tion, et une véritable politique de lutte contre la pauvreté engagée. Enfin, il faut rabaisser l'impôt sur les sociétés à 20 %, traiter la question de l'impôt sur le revenu, qui pèse indirectement sur les entreprises, et créer un impôt sur le patrimoine. La fiscalité verte est un élément positif : elle correspond au goût de la société pour le spectacle.

Dans ses mémoires, Tony Blair explique qu'un des problèmes de la gauche est qu'elle gagne les élections en vers et doit gouverner en prose. Selon Jean-Marc Daniel, il faut inverser cela : la gauche doit gagner les élections en prose et dire la vérité aux électeurs ; elle pourra ensuite gouverner en vers – c'est l'un des rôles de la politique étrangère, par exemple – et les faire espérer... C'est donc de courage, d'entrepreneurs et d'investissements dont la France a besoin.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Frédéric Monlouis-Félicité observe que les deux analyses convergent s'agissant du refus de la rente, même si les mesures proposées par Jean-Marc Daniel soulèvent une interrogation quant à leur acceptabilité sociale et politique, et souhaite savoir jusqu'où il est possible d'aller dans ce domaine. **Karine Berger** confirme que la rente interdit effectivement la prise de risque et, donc, l'investissement et la croissance. Pour autant, il n'est pas démontré en quoi la privatisation de la sécurité sociale pourrait avoir un effet sur le comportement d'un *trader* d'une grande banque. La question de la gestion de l'argent public n'a rien à voir avec la question de la concurrence dans le secteur privé et l'existence de rentes n'est absolument pas liée à la puissance publique. Selon **Jean-Marc Daniel**, au contraire, la protection sociale est bien en situation de rente. S'agissant des dépenses de santé, par exemple, c'est leur mode de financement, et non leur niveau, qui pose problème. Lors d'une récente négociation sur l'évolution du prix des consultations, les médecins ont menacé d'augmenter le nombre de leurs actes, si ce tarif n'était pas augmenté. Ils agissent donc en fonction de leurs revenus, et non de l'état sanitaire de la population. Or leur seul interlocuteur, la sécurité sociale, laisse faire. Il vit en situation d'irresponsabilité totale, dans le cadre d'un système dans lequel les dépenses sont prédéterminées et le déficit est une fatalité. Une compagnie d'assurance, elle, ne dégage du bénéfice que grâce à son évaluation du risque et à sa capacité à contrôler la profession médicale, et sa survie serait tout simplement compromise par l'existence de pertes.

Interrogée par **Martine Allaire**, de France Télécom Orange, sur la non-prise en compte dans ses projections de l'évolution de la zone euro et des infrastructures du très haut débit, Karine Berger reconnaît la justesse de ces remarques. Néanmoins, la zone euro fictive considérée n'est pas un élément clé de la projection. L'évolution du PIB par habitant a notamment fait l'objet d'une étude à l'échelle mondiale. Quant aux investissements dans le secteur du très haut débit, ils entreraient parfaitement dans le cadre de la relance du partenariat entre État et entreprises. Les chiffres avancés dans ce domaine ont très fortement progressé par rapport à la période pendant laquelle le livre a été écrit : si le besoin d'investissement dépasse 20 milliards d'euros, il faut bien évidemment le faire entrer dans le *business plan.*

Jean-Gilles Sintes, conseiller du président de Viel & Cie, fait plusieurs observations concernant l'approche fondée sur un accroissement de l'investissement et

de l'immigration : il s'agit d'un programme plus orienté vers les grands groupes que vers les PME ; la réduction de la dette n'est pas évoquée ; une immigration inadaptée peut aussi peser sur des transferts sociaux déjà gigantesques. Il compare également le modèle français, qui s'appuie sur la consommation intérieure, et le modèle allemand, qui repose sur les exportations et la compétitivité de son tissu productif. Pour Karine Berger, le seul modèle de développement qui existe ne repose pas sur la compétitivité. Ainsi, la France crée plus de valeur ajoutée que l'Allemagne, qui est en phase de contraction de sa population, en particulier de sa population active, et pour laquelle la croissance économique n'est plus un objectif. L'investissement des entreprises allemandes est, en niveau, plus faible que celui des entreprises françaises et, si la balance commerciale courante de l'Allemagne s'améliore, ce n'est pas le cas de celle de la zone euro. Les Allemands n'ont donc pas gagné la moindre part de marché en dehors de la zone euro : il n'y a pas création de valeur. Par ailleurs, la croissance économique est certes portée essentiellement par les PME, mais celles-ci se greffent sur une dynamique générale, à l'instar des PME du Sud-ouest qui se sont développées dans le sillage d'Airbus, projet porté par la puissance publique. La thèse défendue consiste donc à dire, non pas que l'État doit systématiquement supporter les risques, mais que, s'il ne prend pas en charge une partie des risques, les entreprises n'auront pas les moyens de le faire.

Jean-Marc Daniel, quant à lui, confirme que la recherche de la compétitivité, quand elle passe par des moyens inopérants comme la dévaluation ou par le *cost killing*, ne constitue pas une bonne solution. Seule la productivité permet une véritable amélioration du système. En revanche, il estime que l'entrepreneur n'a aucune conscience du risque : s'il le mesurait, il ne le prendrait pas. La prise de risque se fait bien sur des fondements irrationnels et est assumée par le secteur privé. Enfin, il faut accepter l'idée que l'immigration est à statuts divers et qu'il faut transformer « l'immigration d'État providence » propre à la France en une immigration productrice de richesses. C'est pourquoi, notamment, l'enseignement supérieur doit être privatisé : cela permettra, plutôt que de créer un prolétariat cognitif, de faire porter les efforts sur l'enseignement primaire et de faire en sorte que la deuxième génération issue de l'immigration soit totalement intégrée.

En réponse à **Konrad Eckenschwiller**, représentant permanent de Pacte Mondial en France, qui s'interroge sur la dette et la réaction des agences de notation en cas d'annonce d'un emprunt supplémentaire, Karine Berger explique que, si les agences de notation avaient un comportement rationnel, la France ne serait plus notée AAA depuis longtemps. Elles ne sont pour l'instant pas intervenues sur cette note, parce qu'elles ont compris les effets d'entraînement que pourrait avoir cette décision et que la France resterait tout de même un pays plus sûr que d'autres, Grèce ou Royaume-Uni par exemple. Il s'agit donc d'une forme d'arbitrage de portefeuille. Le pari peut paraître risqué, mais il semble encore possible d'obtenir un emprunt en s'appuyant sur un programme de croissance. En revanche, du fait de la dynamique de la dette, les investissements évoqués ne seront plus possibles dans cinq ans.

Jean-Marc Daniel ajoute que le système financier hérité du XIXème siècle repose sur le principe d'un actif financier sûr qu'est la dette publique. C'est ce que l'on est en train de mettre à bas, ce qui est incompréhensible. Néanmoins, s'il se révélait que ce système est malsain et peut-être obsolète, ce n'est pas aux agences de notation, entrant parfaitement dans la catégorie des rentes d'imposture, de décider de le

modifier. On peut s'interroger, notamment sur l'utilité ou le rôle de la banque centrale en tant que prêteur en dernier ressort, mais toute modification des règles du jeu doit se faire sur des fondements réfléchis et consensuels. Par ailleurs, la réduction de la dette constitue un enjeu dans la mesure où les taux d'intérêts sont au plus bas : il y a, dans cette situation, une véritable bombe à retardement. Mais c'est surtout de la dérive permanente des sommets des cycles économiques dont il faut se préoccuper et de l'existence d'un déficit structurel : ce déficit représente un enjeu de 90 milliards d'euros, soit un effort de 4,5 % à 5 % du PIB. Des pays comme la Suède ou le Canada ont consenti, par le passé, des efforts plus importants. On peut parfaitement obtenir des résultats en annonçant clairement à la population qu'une économie de 5 % du PIB doit être faite.

Philippe Auberger, du cabinet August et Debouzy, souligne que la question de savoir s'il faut plus ou moins d'État en englobe deux autres. Le processus de décision de l'État s'est-il véritablement amélioré depuis le temps de Jean Monnet et Pierre Massé ? Est-il possible de donner plus de pouvoir à l'État dans la situation actuelle de consensus social et politique ? Karine Berger estime qu'en matière de décision de la sphère administrative, un certain équilibre pourrait être rétabli par le recrutement de profils plus ingénieurs qu'administratifs. Toutefois, un problème politique demeure : ainsi l'équipe de René Ricol n'a pas travaillé dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient du temps de Jean Monnet. Il lui a été demandé de tenir compte de toutes les demandes qui seraient formulées, à tel point que l'on trouve, dans la première version du grand emprunt, un investissement en faveur de l'industrie des poignées de porte.

Guillaume Sainteny, maître de conférences à l'école Polytechnique, s'étonne de la comparaison faite avec le Canada, état fédéral doté d'une culture du consensus et ayant inventé - et réussi - la RGPP. Jean-Marc Daniel lui répond qu'il ne croit pas à la fatalité selon laquelle un peuple donné ne pourrait pas supporter d'entendre certains propos. La population française est excédée et attend autre chose que de la « calinothérapie ». De nouveau, il faut faire campagne en prose et ne rien cacher de la réalité et des efforts nécessaires.

Karine Berger explique, après une nouvelle question de Guillaume Sainteny sur l'affectation de 7 milliards d'euros au programme TGV, alors que toutes les lignes ne sont pas rentables, qu'il faut réexaminer cette problématique de rentabilité du TGV en considérant, non pas la minute rentable, mais l'aménagement du territoire et la création de couloirs ne passant pas systématiquement par Paris. Que l'on défende ou pas cette position, le message principal est ailleurs : il faut débattre de trois ou quatre priorités pour la France et, une fois le choix fait, se concentrer sur ces objectifs.

David Mourey, professeur de SES, s'interroge sur la suppression du statut de fonctionnaire : que mettre, par exemple, à la place des professeurs de l'éducation nationale, étant précisé que certaines écoles privées sous contrat ne fonctionnent pas forcément mieux ? Jean-Marc Daniel reconnaît que, pour certaines fonctions, la question d'un statut particulier, garantissant notamment une certaine indépendance, peut se poser. Mais, dans le cas des professeurs, un CDI de droit privé semble tout à fait acceptable. En outre, une plus grande souplesse dans le fonctionnement du marché du travail pourrait être bénéfique à tous et il n'est pas certain que la perte d'un statut dont l'un des objectifs premiers était de conserver

des salaires bas soit préjudiciable aux personnes concernées. Karine Berger précise que le système éducatif italien s'est effondré, après le transfert de tous les professeurs et instituteurs au secteur privé. En revanche, la France est le seul pays de l'OCDE dans lequel le salaire des professeurs débutants a évolué moins vite que le PIB par habitant entre 1985 et 2010. Le statut protecteur a donc effectivement été payé au prix fort.

En conclusion, Frédéric Monlouis-Félicité observe que ces approches, certes différentes, démontrent toutes deux que la France est placée devant un choix existentiel. Il faut espérer que la campagne présidentielle de 2012 fera émerger un ou une candidate capable de réconcilier les Français, ainsi que les poètes et les romanciers.

Regards croisés sur la croissance française de demain

Un constat s'impose : la situation financière de la France est inquiétante. Le déficit public et la dette affichent des niveaux très élevés, entraînant le pays dans une dynamique instable. Pour enrayer ce phénomène, il apparaît indispensable de renouer avec une véritable croissance. Les invités de cette Rencontre de Lisbonne, Karine Berger, co-auteur du livre *Les trente glorieuses sont devant nous*, **et Jean-Marc Daniel, auteur de l'ouvrage** *Le socialisme de l'excellence,* **présentent deux projets allant dans ce sens.**

Faut-il, comme l'avance Karine Berger, renouer avec les fondamentaux du modèle de développement français - partenariat entre État et entreprises ; partage des retombées sociales ; ouverture aux autres - en s'appuyant sur une hausse de l'investissement et de l'immigration ? Faut-il, à l'instar de Jean-Marc Daniel, invoquer la concurrence comme nouvel outil d'évolution des sociétés face à l'essoufflement de l'État et voir dans l'entrepreneur un vecteur d'avenir ?

Le débat autour de ces deux approches permettra d'aborder des sujets aussi divers que l'opposition entre rente et talent, la situation de la protection sociale, la comparaison des modèles allemands et français, le rôle de l'État, l'intervention des agences de notation ou encore la nécessité d'un discours électoral en prose…

Le compte rendu de cette réunion a été réalisé par *Cécile Beguery* .

INSTITUT DE L'ENTREPRISE

29, rue de Lisbonne
75008 Paris
Tél. : 33 (0) 1 53 23 87 28
Fax : 33 (0) 1 47 23 79 01
www.institut-entreprise.fr